

**L'activité d'art:
Modèle de développement des cultures**

Mémoire présenté
par
Danse Kalashas

à la Commission permanente du
développement culturel

Montréal, le 23 août 1990

R. Tremblay, 1990

Introduction

Nous sommes reconnaissants aux auteurs de l'énoncé de politique d'avoir amorcé un autre débat sur la question du développement de l'art au sein de notre société et de notre ville. Souhaitons que ce débat soit largement appuyé dans la communauté et supporté par tous les moyens possibles; qu'il reste ouvert encore longtemps et continue d'évoluer avec les années puisqu'il existe maintenant une volonté de maintenir, et je cite, "une ouverture constante à la discussion".¹

¹. CIDEDEC, éd., *Énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle*, IV, 1, p. 13.

I. Une philosophie du développement

C'est un lieu commun d'affirmer que l'on ne peut pas mouler le développement d'une société sur des modèles industriels exclusivement et appliquer ces modèles de part et d'autre de l'activité humaine. La démonstration n'est plus à faire à l'effet qu'il y a d'autres facteurs déterminants dans la mise en valeur de l'esprit humain et de son potentiel. L'introspection, le processus de création et l'organisation individuelle de la conscience sont des exemples de tels facteurs. Mais le modèle industriel sous-jacent de l'énoncé de politique comporte certaines nuances, encore à développer par la discussion, qui nous laissent croire qu'on ne fait pas des valeurs industrielles une fin en soi.

A. Culture, art et société

Un point important qu'il faut bien mettre en lumière dans notre entreprise de réflexion, c'est la relation qui existe entre la culture et l'art. Pour faire ressortir ce point, on pourrait dire que la fonction de l'art est de cultiver, c'est-à-dire à la fois de créer, consolider et aussi de recréer le produit d'une culture. En contre-partie, la fonction de la culture est de donner accès à l'art. Encore une fois, cette généralisation n'a d'autre but que de mettre en évidence le lien qui existe entre l'art et la culture qui sont deux aspects d'une même réalité.

Ces deux notions sont intimement liées et sont inséparables dans une entreprise de définition d'une (entre guillemets) "politique culturelle".² C'est d'ailleurs ce que nous laissons entendre l'énoncé. A la première partie, paragraphe "trois", on peut lire:

"On se préoccupe de plus en plus de concevoir un développement durable et équilibré qui ne viendra pas hypothéquer l'avenir pour des considérations exclusivement immédiates".

Et, plus loin, dans le même paragraphe:

..."L'art, tout comme ceux et celles qui le créent et le diffusent, s'avère essentiel à la définition du devenir de la cité".³

S'il en est ainsi, il est légitime et compréhensible que la cité donne au développement de l'art et à sa diffusion une première place dans les priorités de son plan de "devenir".

B. Un but spécifique dans l'ensemble de l'activité humaine

Dans l'esprit de ce que nous venons de dire, il y a, dans l'énoncé de politique, un point de terminologie qui retient notre attention. Il s'agit de l'expression "industrie culturelle" qui revient à plusieurs reprises.

1. Entreprise d'art et entreprise de culture

L'expression "industrie culturelle" est une expression vague qui englobe d'ailleurs beaucoup, peut-être beaucoup trop. Tout est culturel à la limite. Elle est inadéquate, selon nous, parce qu'on ne peut pas imposer de condition culturelle, comme pré-requis, à l'exercice de l'art, mais aussi à cause du transculturalisme, une réalité et une attitude par rapport à l'art qui progresse dans nos sociétés et qui va marquer considérablement les années à venir avec la planétisation des rapports humains. Par contre, l'expression "entreprise d'art", à toutes fins pratiques absente du texte de l'énoncé, réfère à une réalité bien définie. Incidemment elle est promue par la Conférence Canadienne des Arts et est utilisée dans un projet de code pour

². Nous préférons l'expression, plus claire et plus exacte, "politique de culture".

³. CIDEDEC, éd., *Ibid.*, p. 3.

l'artiste.⁴ Elle reflète, par ailleurs, une réalité dans l'ensemble de l'activité humaine qui est constituée d'une part artistique, culturelle, industrielle, etc. Il convient donc de parler dans le cas qui nous intéresse d'une **activité d'art, de littérature et de culture**, pour bien l'identifier, la différencier de l'activité industrielle et éviter les malentendus possibles.

2. Rapprochement avec les entreprises d'industrie

Il y a lieu de distinguer d'autres types d'entreprise qui ne mettent pas l'accent sur la composante artistique de leur activité mais plutôt, de par le contenu et la forme, sur le divertissement. Entreprises d'art et de divertissement sont d'ailleurs associées l'une et l'autre pour des considérations d'ordre pratique, et peut-être seulement pour ces raisons. Ces entreprises dépendent des mêmes infrastructures.

On comprendra l'importance de définir des secteurs d'entreprise en fonction de modèles et selon des objectifs précis. Selon nous, il faudrait rapprocher des modèles industriels les entreprises qui, de par leur fonctionnement, s'apparentent à ce modèle. Pour les entreprises de divertissement, il n'y a pas de doute possible. Ces entreprises ne mettent pas de l'avant des objectifs d'art comme tels mais plutôt des objectifs commerciaux tout en contribuant, par contre, au développement des infra-structures. Leur contribution à l'art est problématique de ce point de vue.

Parlant de dimension d'entreprises, il y a aussi les entreprises d'art à proprement parler qui ont atteint un niveau de croissance qui permet de les rapprocher des modèles industriels. Il faudrait développer des programmes spécifiques pour ce type d'entreprise, programmes qui leur permette d'atteindre un niveau de développement encore plus grand. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

⁴. Voir brochure publiée par la Conférence Canadienne des Arts, intitulée: *Le Statut de l'Artiste dans les Provinces et Territoires*.

II. Les politiques

Nous voyons le financement des équipements de petite et moyenne tailles, de même que les mesures de développement des ateliers pouvant servir de résidence et de lieu de travail, ainsi que l'acquisition d'oeuvres par la Ville comme étant, au niveau des politiques, des points importants de l'énoncé. Il faut toutefois prendre le temps de les discuter.

A. Créateurs indépendants et petites entreprises

Les créateurs indépendants, c'est-à-dire qui ne sont pas rattachés à une compagnie, sont des entrepreneurs dans le sens de la loi du Québec. Ils sont, la plupart du temps, en danse en tout cas, associés à une petite entreprise qui supporte leur travail. Si le financement des arts, sous sa forme actuelle, a contribué à leur donner un essor considérable au cours des dernières années, on constate que les initiatives sont rares au niveau des organismes subventionnaires en vue de changer le mode de financement du travail des créateurs indépendants, mode qui date d'au moins une décennie.

La plupart des créateurs indépendants dépendent, du moins dans la situation actuelle, de projets. De sorte que les périodes post-projets ne sont pas toujours assurées et sont financièrement difficiles. Ces difficultés affectent le rendement d'un grand nombre de créateurs indépendants; ce qui est contre-productif dans l'ensemble du développement de l'art.

Cette réflexion est aussi l'occasion de faire une distinction importante entre moyens de subsistance ou de soutien à un travail à long terme, et bourses de prestige. Le vieux système des bourses et des subventions, avec les concours, les politiques de priorité et les méthodes d'évaluation du rendement artistique, voire la composition des jurys, doit être repensé car il laisse les créateurs aux prises avec toutes sortes de problèmes. Il est évident que ce système est devenu engorgé et qu'il ne répond plus à la réalité de 1990 et des années 2000. Pour toutes ces raisons, il est important que le système fasse l'objet d'un remaniement progressif, mais profond.

Il faudrait, entre autres, que les grandes entreprises d'art qui ont prospéré avec les années et ont atteint une certaine taille puissent avoir accès, sans préjudice pour leur développement et leurs objectifs, à un autre niveau et une autre catégorie de subventions des organismes publics. On pourrait à cette fin créer des programmes pour ces entreprises de façon à ce qu'elles soient intégrées de façon concrète à l'ensemble de l'activité économique compte tenu de leur caractère propre. Ce qui aurait pour effet, croyons-nous, de rapprocher ces entreprises de leurs partenaires de l'industrie et faciliter l'implication de ces derniers.

En décongestionnant les programmes actuels de fonctionnement, et à condition que les budgets qui y sont consacrés soient au moins maintenus à leur niveau existant, des fonds deviendraient disponibles pour un remaniement de l'ensemble des programmes existants de sorte qu'ils soient mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui et apportent une solution, notamment, aux besoins des créateurs indépendants. Pour qu'il soit efficace, un tel remaniement présuppose un minimum de bonne volonté de la part de tous.

1. Le partage des fruits de la création

La commission devrait se pencher de façon particulière sur le problème de la pauvreté parmi les professionnels de l'art et faire du droit à la création et au partage de ses fruits une question de principe. Au-delà des bourses, il faut penser à un moyen de répartir les revenus provenant de l'art. Il y a plusieurs façons de contribuer et on doit s'assurer qu'elles ont toutes une chance égale.⁵

Avec le développement de l'art qu'a connu Montréal dans les dernières années, il y a un nombre grandissant de créateurs dont le projet artistique vise des actions à long terme, et qui sont par conséquent moins rentables et moins évidents à court et moyen termes. Ce travail, légitime et rentable parce qu'il prépare l'avenir, est générateur de changements et de transformations au niveau de l'art et de la conscience. Il a sa place et on doit veiller à ce qu'il ne soit pas noyé ou étouffé par des considérations immédiates et, surtout, qu'il ne devienne pas une source d'appauvrissement pour ceux et celles qui en sont les auteurs.

⁵. Cfr. "Un développement équilibré", ci-dessous.

2. L'accès aux équipements

Si les créateurs, et les entreprises qui supportent leur travail, comme c'est le cas pour les chorégraphes indépendants, par exemple, peuvent parfois avoir des équipements de petite ou moyenne taille grâce à une aide, tous ne pourront ou ne voudront pas nécessairement voir l'acquisition d'équipements comme étant nécessaire dans leur développement. Certains préféreront avoir accès aux équipements lorsqu'ils en ont besoin. Dans ce cas, il serait approprié que la ville mette des espaces sans frais à la disposition des créateurs, comme c'est le cas dans certaines villes d'Europe, par exemple.⁶ A côté de cela, ou comme alternative, des subventions de nature spécifique pourraient être disponibles presque automatiquement pour permettre aux créateurs autonomes de louer des équipements privés existants.

3. La promotion des oeuvres par la cité

Pour répandre l'idée dans le public de la nécessité de l'art et de son rôle dans la ville, l'énoncé propose diverses solutions dont les mesures prises au niveau des quartiers. On ne peut que louer ce qui a été réalisé à ce chapitre avec, notamment, les Maisons de la culture. En ce qui concerne les projets de concentration, comme celui qui serait axé ou greffé autour du jardin botanique, on n'en connaît malheureusement pas tous les détails. De toutes façons, il faut développer, croyons-nous, des mesures de prestige. A cet égard la ville dispose de moyens puissants au niveau de l'acquisition d'oeuvres qu'elle met à la disposition du public.

A ce chapitre, nous proposons que la ville rende hommage à ses artistes et à leurs oeuvres en organisant un événement annuel offrant à ses citoyens une oeuvre dans chaque discipline artistique. Cet événement pourrait durer, par exemple, un mois et serait de plus une attraction touristique d'importance. Sans parler des retombées économiques semblables à celles d'autres événements du genre qui ont fait l'objet d'études d'impact connues auxquelles on se réfère couramment en la matière.⁷ En tout cas, l'impact au niveau du développement et de la reconnaissance du rôle de l'art serait considérable.

B. Un développement équilibré

Même si on place au premier plan le rôle de l'entreprise d'art, il faut en même temps définir d'autres paramètres par rapport à la diversité et à la pluralité des tendances de l'art. Une politique de développement doit veiller à maintenir cet équilibre entre différentes tendances.

Il existe et il est souhaitable qu'il existe des tendances dominantes ou "mainstream". Ce sont ces tendances qui constituent le véhicule principal de l'art dans une société. Mais il y a une autre face à la médaille et un point qu'on n'a rarement l'occasion d'aborder dans un débat comme celui-ci.

Un courant ou "mainstream", se définit, s'installe et est finalement supporté par un groupe autour duquel finit par s'installer un pouvoir. Le contrôle des artistes par le pouvoir de leurs pairs est parfois avantageux mais, la plupart du temps, problématique. Il faut donc veiller à mettre en valeur le rôle des tendances dominantes tout en confrontant ces tendances aux contre-courants qui sont nécessaires et indispensables au débat sur l'art et qui, de toutes façons, jouent un rôle de premier plan dans le processus de changement et d'évolution tout aussi bien de l'art que des sociétés. C'est à travers ces contre-courants que s'installent des points de régénération, de rafraîchissement et de renouvellement. Il est donc tout à fait sain dans une société dite libre que l'on accorde à ces contre-courants un rôle positif en les identifiant et en les supportant financièrement de façon à ce qu'ils puissent jouer leur rôle. En tout cas, c'est le voeu que nous formulons. Car il y a dans un milieu d'art donné des effets de compensation naturels et il faut voir à ce qu'ils puissent s'exercer dans l'intérêt même du développement de l'art tout en maintenant des conditions de libre concurrence un peu comme on en développe dans le secteur industriel.

⁶. Au Centre multidisciplinaire de Rotterdam, par exemple.

⁷. Cfr. François Colbert, référence in *Enoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle*, pp. 8-9.

Conclusion

Il y a deux objectifs légitimes dans le développement de nos entreprises:

- a) Pour certains, il faut atteindre un niveau de rendement des investissements dans l'art pour le rendre conforme aux modèles industriels.
- b) Pour d'autres, il faut mettre l'accent sur le développement du potentiel humain à travers l'art par la mise en valeur de nos ressources matérielles.

Il s'agit là de deux façons de gérer le développement de l'art qui doivent nécessairement se côtoyer et se compléter.

En terminant, il n'est pas vain de rappeler le paragraphe 3 de la première partie de l'énoncé de politique, déjà cité plus haut, quant au rôle de l'art dans la cité. Que chacun et chacune ait sa place dans ce vaste projet de devenir, l'objectif étant le développement de l'art en relation avec le devenir de la cité.

Richard Tremblay, chorégraphe
Directeur artistique
Danse Kalashas
6186, avenue Notre-Dame-de-Grâce #27
Montréal
H4B 1K8

(514)484-6892
-3508

Table des matières

Introduction	2
Une philosophie du développement	3
Culture, art et société 3	
Un but spécifique dans l'ensemble de l'activité humaine 3	
Entreprise d'art et entreprise de culture (3)	
Rapprochement avec les entreprises d'industrie (4)	
Les politiques	5
Créateurs indépendants et petites entreprises 5	
Le partage des fruits de la création (5)	
L'accès aux équipements (6)	
La promotion des oeuvres par la cité (6)	
Un développement équilibré 6	
Conclusion	7